

**Comité exécutif du Programme  
du Haut-Commissaire**

Distr. restreinte  
15 février 2022  
Français  
Original : anglais et français

**Comité permanent  
Quatre-vingt-troisième réunion**

---

## **Actualisation - Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs**

### **A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements**

En fin 2021, les pays de la région Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs abritaient 4,9 millions de réfugiés et demandeurs d'asile, la majorité étant issue du Soudan du Sud (2,27 millions), de la République démocratique du Congo (755 000) et de la Somalie (574 000). L'Ouganda abrite la population la plus importante de réfugiés en Afrique (1,56 million), suivi par le Soudan (1,13 million), l'Éthiopie (817 000) et le Kenya (540 000). La région accueille environ 60 % des réfugiés et demandeurs d'asile du continent.

En 2021, près de 200 000 personnes s'étaient nouvellement déplacées à travers les frontières, la majorité ayant demandé l'asile au Soudan (100 000), en Ouganda (60 000) et en Éthiopie (17 000). La pandémie de la COVID-19, avec les mesures associées de confinement, avait initialement entraîné une diminution générale du nombre d'arrivées par rapport aux années antérieures. Toutefois, en 2021, une augmentation d'environ 25 % a été enregistrée par rapport à 2020, à cause du conflit au Tigré et de la réouverture partielle des frontières.

De plus, la région compte environ 12 millions de déplacés internes, notamment en Éthiopie (4,24 millions), au Soudan (3,04 millions), en Somalie (2,97 millions), au Soudan du Sud (2,02 millions) et au Burundi (116 000).

Le contexte opérationnel dans les 11 pays de la région est marqué par la fragilité socio-économique et l'instabilité politique, qui affectent les régions abritant les réfugiés et les déplacés internes. La situation des personnes déplacées de force dans la région est aggravée par les chocs climatiques, l'insécurité alimentaire et l'impact socio-économique de la COVID-19. En outre, l'environnement de protection subit les effets néfastes de la violence et de l'instabilité politique, notamment de la lutte entre les communautés.

Parmi les défis pouvant actuellement entraîner d'autres déplacements forcés dans la région, il y a le conflit dans la région du Tigré en Éthiopie, les tensions le long de la frontière entre l'Érythrée, l'Éthiopie et le Soudan, la fragilité du processus de paix au Soudan du Sud, la transition politique et les conflits intercommunautaires au Soudan, les difficultés politiques et le conflit en cours en Somalie, les violations des droits humains dans l'est de la République démocratique du Congo et les défis post-crise au Burundi.

Le HCR a collaboré avec la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Conférence internationale pour les Grands Lacs (IGCLR), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), et la Commission de l'Union africaine afin de veiller à ce que les droits des réfugiés et d'autres personnes relevant de sa compétence soient garantis et que ceux-ci bénéficient effectivement des cadres régionaux de protection leur accordant l'accès aux services et aux documents d'état civil.

#### *État de la situation*

Quinze mois après le déclenchement du conflit, en novembre 2020, dans la région du Tigré en Éthiopie, environ 60 000 réfugiés sont nouvellement arrivés au Soudan. La réponse d'urgence demeure centrée sur la fourniture de l'assistance vitale et de la protection dans de nouveaux camps de réfugiés dans les États de Gedaref et du Nil bleu au Soudan, ainsi que sur la

préparation à de nouveaux afflux. En Éthiopie, l'accès de l'aide humanitaire a été difficile en 2021, même si des améliorations ont de temps en temps été observées. En 2022, le HCR continuera de fournir la protection et l'assistance aux réfugiés érythréens déplacés du Tigré et à l'intérieur de cette région, y compris aux dizaines de milliers réinstallés par leurs propres moyens à Addis Abeba. La mise en place d'un nouveau site dans la région d'Amhara est en cours. Ce site devrait abriter environ 25 000 réfugiés érythréens actuellement dans des camps au Tigré, dès que la relocalisation volontaire sera possible. L'accroissement de la présence du HCR dans les régions d'Afar et d'Amhara se poursuit. Il permettra de mieux atteindre les millions de déplacés internes éthiopiens dans la région du nord et de mieux les assister.

La situation au Soudan du Sud a produit la crise de réfugiés la plus importante en Afrique, et le plan régional de réponse pour les réfugiés est affecté par l'insuffisance des financements. En dépit de quelques progrès réalisés, la paix demeure fragile et défis humanitaires, notamment la grave insécurité alimentaire, persistent. Même si le HCR n'encourage ni ne facilite les retours, plus de 500 000 Sud-soudanais sont spontanément rentrés chez eux depuis 2017. En réponse au nombre accru de retours spontanés, le HCR a mis au point une approche axée sur les régions et orientée vers des solutions, ciblant les zones connaissant un nombre élevé de retours pour des investissements dans des projets à moyen et à long terme de développement et de paix, connus sous l'appellation « poches d'espoir », devant être pilotés en 2022. En 2021, des enquêtes ont été menées auprès des réfugiés sud-soudanais au Soudan et en Ouganda pour déterminer leur intention de retourner, afin d'éclairer l'élaboration des plans. De telles enquêtes seront effectuées en Éthiopie en 2022.

Au Soudan, les troubles politiques récents ont entraîné des conséquences néfastes pour le pays aux plans social et économique. Même si des réfugiés en provenance d'Éthiopie sont arrivés moins nombreux, environ 45 000 Sud-soudanais sont arrivés en 2021. La situation est demeurée tendue au Darfour en 2021. L'insécurité alimentaire et des conflits localisés ont aggravé la situation de déplacements.

Dans le cadre de l'Initiative de solutions pour le Soudan et le Soudan du Sud, le HCR a travaillé avec l'IGAD et d'autres partenaires à la promotion de cadres de solutions globales pour les réfugiés, les déplacés internes et les personnes retournées. S'appuyant sur les dispositions d'accords de paix entre les deux pays, relatives personnes déplacées, des stratégies nationales de solutions ont été adoptées dans le cadre des liens entre l'action humanitaire, l'action pour le développement et la paix.

En Somalie, le HCR continue de fournir l'assistance aux déplacés internes, aux réfugiés et aux personnes retournées, affectés par la persistance de l'insécurité et par les chocs climatiques. En novembre 2021, l'état d'urgence a été déclaré en raison d'une grave sécheresse qui a touché environ 80 % du pays. Le retard enregistré dans l'organisation d'élections nationales prévues pour 2021 a des répercussions sur la scène politique. Toutefois, des dirigeants somaliens ont annoncé la conclusion d'un accord pour mener à terme les élections législatives en début 2022, et ensuite l'élection présidentielle. Les conflits en cours en Éthiopie et au Yémen pourraient obliger les réfugiés somaliens à rentrer chez eux, tandis que la décision du Gouvernement kényan de fermer les camps de réfugiés en 2022 pourrait entraîner une augmentation des retours de réfugiés en Somalie.

En 2021, environ 65 000 réfugiés burundais sont rentrés chez eux, contre 40 000 en 2020. Même si le HCR facilite le rapatriement volontaire des réfugiés qui manifestent le désir de rentrer chez eux, il n'encourage pas actuellement les retours. Assurer la protection internationale, fournir l'assistance humanitaire et offrir des possibilités d'inclusion demeurent importants. Les personnes rapatriées ont besoin de plus d'appui pour une réintégration durable.

En 2021, environ 25 000 réfugiés sont arrivés dans la région, en provenance de la République démocratique du Congo. Au Burundi, un nouveau camp est prévu en 2022 pour les réfugiés congolais dans le but de réduire la surpopulation des camps existants. Par ailleurs, les possibilités de retour, des pays d'asile vers les zones plus stables en République démocratique du Congo, seront explorées.

#### *Mouvements mixtes*

Les mouvements mixtes se poursuivent dans la Corne de l'Afrique, principalement de Djibouti, d'Éthiopie et de la Somalie, avec les risques associés de traite d'êtres humains. Les mouvements secondaires de réfugiés vers l'Afrique du Nord, la Méditerranée et l'Afrique

australe sont tributaires de divers facteurs comme l'absence d'une protection efficace dans les premiers pays d'asile. Des efforts seront déployés en 2022 pour suivre tous les itinéraires et améliorer l'approche régionale du HCR pour l'identification et le suivi des mouvements mixtes ainsi que la réponse à ceux-ci.

## **B. Progrès et défis dans la réalisation des priorités stratégiques globales en 2021**

### *Promouvoir un environnement favorable à la protection*

En 2021, la plupart des pays de la région ont levé les restrictions aux frontières liées à la COVID-19. Toutefois, les demandeurs d'asile continuent de faire face au manque d'accès à certains territoires et de rencontrer des difficultés pour profiter des bienfaits de l'inclusion, à cause des mesures de quarantaine et du surpeuplement des centres d'accueil. Malgré les démarches du HCR, des cas de refoulement ont eu lieu en 2021 dans certains pays d'asile de la région. L'impact de la COVID-19 sur l'asile est resté important. L'accès aux procédures a été limité, ce qui a entraîné un accroissement des mouvements secondaires et privé d'enregistrement un grand nombre de demandeurs d'asile. En outre, les procédures de détermination du statut de réfugié ont été rendues difficiles par leur coût élevé et la lenteur dans la prise de décision. En 2021, plus de 180 000 demandes individuelles d'asile restent en attente.

### *Protection de l'enfant, prévention et lutte contre les violences de genre, l'exploitation et les abus sexuels*

Les restrictions en cours, liées à la COVID-19, ont empêché le plein engagement en faveur des communautés réfugiées et déplacées internes. Les structures communautaires jouent un rôle important dans les mesures visant à prévenir, atténuer et lutter contre les violences liées au genre, assurer la protection de l'enfant, et dans d'autres programmes communautaires. La mise en œuvre de la version à jour de la politique du HCR sur la prévention et la lutte contre les violences liées au genre, ainsi que sur l'atténuation des risques y relatifs est en cours dans la région, certains pays étant soutenus dans l'opérationnalisation en 2021 des mesures prioritaires de cette politique. L'insuffisance des financements ainsi que la capacité en personnel demeurent un défi. Toutefois, des efforts ont été spécialement entrepris pour renforcer le personnel en Éthiopie et au Soudan, afin de répondre à une augmentation des besoins liés aux violences de genre dans la crise en cours au Tigré. Des mesures proactives ont continué d'être prises contre l'exploitation et les abus sexuels, avec notamment le renforcement des capacités des partenaires, la sensibilisation communautaire et les activités de prise de conscience, l'identification des principaux risques et l'examen des mécanismes de dénonciation. Les risques demeurent élevés pour les enfants dans les situations d'urgence, en raison de la fermeture des écoles et d'autres effets de la pandémie ayant accru leur exposition aux abus et à l'exploitation.

### *Éducation*

Le secteur éducatif a subi les effets néfastes de la pandémie de la COVID-19. En tant que coprésident du Groupe régional de travail sur l'éducation en situation d'urgence et de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, le HCR a collaboré avec des partenaires pour partager des documents d'orientation et de meilleures pratiques visant à faciliter la réouverture en sécurité des écoles et à réduire au minimum la déperdition scolaire, surtout chez les filles. Une coopération étroite avec le ministère de l'éducation a permis de mettre en œuvre l'agenda d'inclusion, et des progrès notables ont été observés dans l'inclusion des réfugiés et des personnes retournées dans les plans nationaux du secteur de l'éducation et dans la détermination de leurs coûts.

### *Réponse aux déplacements internes*

L'escalade des conflits en cours, notamment au Tigré en Éthiopie et au Darfour au Soudan, a présenté en 2021 des défis à l'engagement pour les déplacés internes, ce qui a amené le HCR à se focaliser sur les activités de sauvetage et à utiliser quelquefois des mécanismes à distance d'intervention et de contrôle de la protection. La région a également été affectée par des

déplacements liés au climat. Au Burundi, par exemple, 80 % des déplacés internes ont bougé à cause de catastrophes naturelles et des effets néfastes du changement climatique. Avec les inondations et d'autres catastrophes naturelles, les déplacements internes en Somalie, au Soudan du Sud et dans d'autres pays, la priorité sera accordée en 2022 à la mise en place de cadres de réponse aux déplacements liés au climat, et l'accent sera mis sur les mécanismes de préparation. Le HCR accordera aussi la priorité à l'amélioration des systèmes de contrôle et de fourniture de la protection, ainsi qu'à la mise en œuvre de stratégies de coordination de trois groupes sectoriels (protection ; coordination et gestion de camp ; abris/articles non alimentaires). Il travaillera également avec les autorités nationales pour trouver des solutions aux déplacements internes.

### *Santé*

En 2021, les systèmes de santé déjà fragiles dans la région ont subi les effets néfastes de la pandémie de la COVID-19, et les services ont été sollicités à outrance. Parmi les défis à relever, il y a la capacité limitée de dépistage, le surpeuplement et le mauvais accès aux soins intensifs et secondaires dans une région déjà exposée à d'autres épidémies de maladies transmissibles. Dans certains pays, les réfugiés, en particulier en zones urbaines, ont rencontré des obstacles financiers à l'accès aux soins de santé primaires et aux hôpitaux. Pour faire face à cette situation, il est procédé, dans la mesure du possible, à leur inclusion dans les systèmes d'assurance-maladie et de protection sociale. En collaboration avec les autorités nationales et avec l'appui de l'Organisation mondiale de la santé, le HCR s'efforcera en 2022 de renforcer le secteur de la santé par l'inclusion des réfugiés dans les stratégies nationales de réponse. La mobilisation de ressources additionnelles pour la vaccination contre la COVID-19 sera également une priorité.

### *Assistance en espèces multisectorielle*

En 2021, environ 200 000 ménages (1 million d'individus) ont bénéficié dans la région de l'assistance en espèces, avec un décaissement total de 36 millions de dollars E.-U. Les opérations du HCR ont diversifié leurs interventions en espèces en matière d'énergie, d'abri, d'hygiène, de moyens d'existence et de rapatriement. Les espèces sont décaissées par des moyens numériques, 70 % des montants ayant été transférés par des banques, 10 % par des paiements mobiles et un plus petit montant par des cartes prépayées. Il ressort du contrôle après distribution que 86,9 % des ménages préfèrent l'assistance en espèces associée à l'assistance en nature. Le HCR utilise le logiciel CashAssist dans les grandes opérations de la région ayant recours aux interventions en espèces. Dans le cadre du relevé de caisse commun des Nations Unies, il mettra l'accent en 2022 sur la programmation, l'exécution et le contrôle en commun.

### *Sécurité alimentaire*

La pénurie de financements a entraîné en 2021 la réduction de l'aide alimentaire à plus de 3,5 millions de réfugiés, soit 75 % des réfugiés de la région, surtout au Burundi, à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya, au Soudan du Sud, au Rwanda, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. La diminution de la ration alimentaire, entre 20 et 60 % des 2 100 kcal par jour et par personne recommandés, affecte gravement le bien-être des réfugiés, et donne lieu à un niveau élevé de malnutrition aiguë, de retard de croissance et d'anémie.

### *Pacte mondial sur les réfugiés / Forum mondial sur les réfugiés*

En 2021, des progrès considérables ont été enregistrés dans la mise en œuvre des engagements pris en 2019 au Forum mondial sur les réfugiés, et des avancées ont été notées sur plus de 80 % des engagements. Dans le cadre de la Plateforme d'appui de l'IGAD et du [Processus de Nairobi](#), d'autres entreprises comprennent l'Initiative de solutions pour le Soudan et le Soudan du Sud, les réunions d'évaluation de la [Déclaration de Kampala](#) sur les moyens d'existence, la [Déclaration de Djibouti](#) sur l'éducation, et la [Déclaration de Nairobi](#) sur la santé.

En collaboration avec le Conseil international des agences bénévoles, le HCR a organisé en 2021 des consultations régionales avec des organisations non gouvernementales, où des partenaires ont présenté les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés, et ont articulé leurs besoins d'appui. En outre, des réunions mensuelles du [Groupe de travail régional pour l'inclusion économique](#) sur les déplacements forcés ont été tenues avec des organisations non gouvernementales, des organismes des Nations

Unies, des institutions financières internationales, des organisations de la société civile et des instituts de recherche sur le lien entre l'action humanitaire et l'action pour le développement en Afrique orientale, le but étant de discuter des progrès accomplis en matière de moyens d'existence et d'inclusion économique des réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR.

#### *Solutions durables*

En début 2021, les retours ont repris à la suite de la réouverture des frontières et de la levée des restrictions de déplacement liées à la pandémie de la COVID-19. Près de 340 000 réfugiés sont rentrés dans leur pays d'origine, dont plus de 64 000 qui ont bénéficié d'un retour facilité au Burundi et près de 270 000 qui se sont organisés pour retourner au Soudan du Sud. Plus de 300 Somaliens ont été aidés à rentrer chez eux, tandis que les 2 300, qui sont retournés par leurs propres moyens, ont bénéficié d'un appui. Le HCR a facilité plus de 1 700 retours au Rwanda, tandis que plus de 700 réfugiés sont rentrés en Éthiopie. En 2022, il aidera les réfugiés désireux de rentrer chez eux et plaidera auprès des gouvernements, des partenaires humanitaires et des acteurs du développement en faveur de l'amélioration des conditions pour un retour sûr et une réintégration durable.

En 2021, les activités de réinstallation dans la région ont été affectées par l'insécurité et l'instabilité en Éthiopie et au Soudan, la consolidation de camps au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie et par l'impact de la COVID-19. Plusieurs opérations ont néanmoins repris les missions de réinstallation sur le terrain ainsi que les entretiens en personne. Plus de 22 500 places de réinstallation ont été allouées à la région et des demandes ont été présentées pour 73 % de ces places. En outre, 9 300 personnes sont parties pour la réinstallation contre 4 800 en 2020. En 2022, beaucoup de pays ont recherché les moyens innovants d'étendre les voies complémentaires existantes pour les réfugiés, comme le regroupement familial, la mobilité de la main-d'œuvre et les possibilités d'études.

#### *Apatridie*

En 2021, plusieurs pays ont accompli des progrès dans la mise en œuvre de leurs engagements sur l'éradication de l'apatridie. Le Rwanda a publié une nouvelle loi sur la nationalité, qui facilite la naturalisation des personnes apatrides. Des progrès ont également été accomplis pour veiller à ce que tous les réfugiés nés au Rwanda soient enregistrés afin d'obtenir des actes de naissance. Le Rwanda envisage d'effectuer en 2022 une enquête nationale afin d'identifier les personnes apatrides ou exposées aux risques d'apatridie. Au Kenya, le Gouvernement a reconnu 50 personnes d'origine indienne, et une pétition visant à reconnaître des personnes d'origine Pemba est en examen.

Le HCR a publié une étude sur l'apatridie et la citoyenneté dans la Corne de l'Afrique, qui analyse les facteurs de risque conduisant à l'apatridie dans la région. Avec le Secrétariat de la Conférence internationale pour les Grands Lacs, il a organisé une réunion pour examiner les progrès accomplis et évaluer la mise en œuvre des engagements relatifs à l'apatridie. Une étude a été entreprise sur les situations de réfugiés prolongée, les risques d'apatridie et les perspectives de solutions durables dans la région des Grands Lacs.

#### *Gestion des risques*

En 2021, la priorité a été accordée à la formation sur la gestion des risques, même si l'insuffisance de ressources a affecté, dans une certaine mesure, le traitement des risques. Une appréciation des risques a été effectuée sur la feuille de route pour les solutions en faveur des réfugiés dans les camps au Kenya, notamment dans les pays voisins d'origine et de retour. En 2022, l'accent sera principalement mis sur l'utilisation de données pour orienter les décisions basées sur les risques ainsi que les mesures d'atténuation. Le Service de gestion des risques travaillera en collaboration avec les opérations concernées pour atténuer les risques émergents identifiés dans les domaines de partenariats, de contrôle, de l'intégrité, de la protection contre l'exploitation et les abus sexuels, et des interventions en espèces.

## C. Plans pour 2022 et information financière

### *Quelques domaines d'impact*

Préserver l'accès à la protection territoriale et aux procédures d'asile ; assurer la protection contre le refoulement et soutenir l'adoption de lois sur la nationalité permettant de prévenir et de réduire les cas d'apatridie :

Un dialogue régional de protection tenue en décembre 2021 par la CAE/l'IGAD a fait des recommandations pour encourager les États à respecter leurs obligations concernant le non-refoulement ainsi que le droit de demander de l'asile et d'en jouir. En 2022, le HCR aidera les États à développer la capacité des institutions d'asile, notamment par des arrangements spéciaux et d'autres mesures d'adaptation, afin de permettre l'accès au territoire, l'enregistrement, la documentation et une détermination, comme il se doit, du statut de réfugié pour les demandeurs d'asile.

Dans le cadre des efforts visant à éradiquer l'apatridie, des actions de sensibilisation seront conjointement menées avec l'Union interparlementaire pour susciter la prise de conscience chez les parlementaires au Burundi, au Kenya, au Soudan du Sud et en Ouganda sur la nécessité d'adhérer aux conventions relatives à l'apatridie et de modifier les lois internes relatives à la nationalité, pour les rendre conformes aux normes internationales sur l'apatridie. Le HCR entreprendra des études juridiques, avec un soutien gratuit, pour la mise en place de garanties opérationnelles permettant de corriger les défaillances, notamment dans la loi relative à l'apatridie chez l'enfant.

### *Assurer l'enregistrement des naissances, l'établissement de profils et l'établissement de documents sur la base de l'enregistrement*

Les autorités civiles n'ont pas officiellement reconnu toutes les 137 000 nouvelles naissances enregistrées en 2021 par le HCR dans la région. L'Organisation s'efforcera d'encourager l'enregistrement en temps voulu et la certification des autorités compétentes. Elle fournira également des conseils sur l'accès aux jugements supplétifs d'acte de naissance pour les réfugiés reconnus qui n'en disposent pas.

### *Réduire les risques de protection auxquels sont exposées les personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier, la discrimination, les violences sexuelles et de genre et les risques spécifiques auxquels sont exposés les enfants*

En 2022, le HCR se focalisera sur l'engagement et le renforcement des capacités des organisations locales dirigées par des réfugiés, notamment les réflexions sur les leçons apprises en 2021 du pilotage d'accord spéciaux de subvention en Ouganda. Les autres domaines d'intérêt comprennent le renforcement des systèmes de gestion de l'information pour la prévention des violences de genre et la protection de l'enfant ainsi que l'appui à la formulation de stratégies nationales de protection de l'enfant, adaptées au contexte.

### *Élargir les possibilités de solutions durables pour les personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier celles qui se trouvent dans des situations prolongées de déplacement, notamment en ayant de plus en plus recours à des approches globales et en contribuant à leur réintégration durable, à leur installation locale et à leur réinstallation avec succès dans des pays tiers*

En 2022, le HCR explorera les voies légales d'intégration locale, si la législation existante en ouvre l'accès aux réfugiés. Une augmentation du nombre de places de réinstallation est prévue en 2022, ce qui nécessitera le renforcement de la capacité interne pour répondre à l'augmentation attendue de quotas entre 2022 et 2024.

### *Information financière*

En 2021, les besoins financiers de la région, évalués à 1 901,8 millions de dollars E.-U., étaient financés à 51 %. La crise en cours au Tigré et la réponse à la COVID-19 et à d'autres crises, comme l'inondation et la sécheresse, ont augmenté les besoins financiers de la région.

En 2022, la région aura besoin de 1 880,2 millions de dollars E.-U. pour assurer la protection des réfugiés et des déplacés internes et leur fournir de l'assistance, soutenir la réponse à la

COVID-19 et à ses effets, et gérer la situation d'urgence en cours au Tigré ainsi que les retours envisagés au Burundi, au Soudan du Sud et dans d'autres pays. Avec plus de 80 % des réfugiés résidant dans des camps et des zones d'installation, la région abrite le plus grand nombre de réfugiés en Afrique. En 2022, il faudra davantage d'appui pour fournir de l'assistance et des services et investir dans les initiatives d'inclusion et les solutions.

Au 25 janvier 2022, environ 8 % des besoins financiers de la région pour 2022 étaient financés, compte tenu de l'allocation indicative des contributions non affectées et légèrement affectées.

---